

Eau & Assainissement

Aménagement du territoire

Crématorium

Mobilité

Développement économique

Loisirs

Gestion des déchets

Culture

Gestion de la voirie

Tourisme

Enseignement supérieur

Action sociale

Environnement

LA DÉPÊCHE D'AGGLOPOLYS

Octobre 2023

Actualités

- A partir du 1er janvier 2024 : les biodéchets se trient ! 3
- Défi Climat : en route vers la transition écologique ! 4
- Actualité du PLUi-HD : prendre en compte la nature et le paysage dans les projets 4
- Voltalis : un dispositif recommandé par Agglopolys pour maîtriser et réduire la consommation électrique des foyers chauffés à l'électricité 5
- Rénov'Habitat : réunions publiques 6
- Révov'Habitat : soirées spéciales «économie d'énergie» 6
- Le Jeu de Paume : demandez le programme !

Dossiers

- Agglopolys, un territoire où entreprendre 9
- La mission locale 11
- Le bureau information jeunesse de Loir-et-Cher 11
- L'école de la 2nd chance 12
- Collecte des déchets, consignes de tri 13
- Déchetterie et réduction des déchets 15
- Azalys, déplacement à vélo 17
- Déplacement en transport en commun 18
- L'autopartage 20
- L'eau de Blois/ Agglopolys 21
- Eau potable : les bons gestes 21
- Assainissement non collectif : Agglopolys vous accompagne 24
- Assainissement collectif : besoin d'un raccordement ou d'un débouchage ? 25
- Eaux pluviales : la gestion intégrée des eaux pluviales 26
- Les bibliothèques d'Agglopolys : accès et abonnement gratuits 27
- Les piscines d'Agglopolys 28
- La fourrière animale 29
- Le crématorium du Val de Loire 30

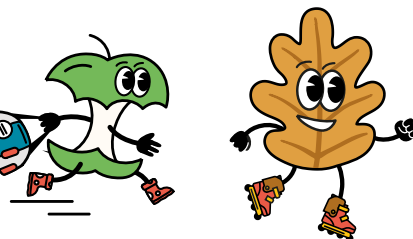
À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2024 : LES BIODÉCHETS SE TRIENT !

Représentant plus de 30 % du poids de nos poubelles et composés à plus de 90% d'eau, les biodéchets ne doivent plus être jetés dans la poubelle ordures ménagères et être incinérés. Ils représentent une ressource et doivent donc être valorisés !

Les biodéchets, qu'est-ce que c'est ?

Ce sont les déchets biodégradables qui viennent :

- **du jardin** : feuilles mortes, fleurs fanées, tontes de gazon, tailles de haie, branchages de petite taille, ..
- **de la cuisine** : épluchures, restes de fruits et légumes, coquilles d'œufs, sachets de thé et filtres en papier, marc de café, pain, restes de repas, ...



Comment les gérer ?

N'oublions pas que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

- 1 / je réduis mes biodéchets en luttant contre le gaspillage alimentaire (regarder les dates de péremption, acheter et cuisiner les quantités nécessaires, accommoder ou congeler les restes, ...)
- 2 / je recycle les biodéchets à domicile grâce au compostage et j'obtiens un engrais naturel, utilisable

pour les jardins d'agrément, les jardinières et les potagers.

3/ je réutilise les déchets verts dans mon jardin sous forme de paillage grâce au broyage et à la tonte mulching et en prime je réduis mes déplacements à la déchetterie !

Agglopolys vous accompagne dans ces nouvelles habitudes !

• Le compostage individuel :

Agglopolys offre à chaque foyer doté d'un jardin ou d'une cour un composteur. Pour les occupants d'appartements et de maison sans jardin, il est possible de s'équiper d'un lombricomposteur.



Commandez dès à présent votre composteur ou lombricomposteur sur agglopolys.fr. Attention, un délai de 1 à 2 mois est nécessaire avant de pouvoir venir le récupérer. N'attendez-plus pour le réserver !

• **Le compostage partagé** : Agglopolys accompagne les projets de compostage collectif (fourniture et installation des bacs à compost et broyat, formation des participants) géré par plusieurs personnes sur un espace commun en pied d'immeuble, à l'échelle d'un quartier ou d'un lotissement...

Parlez-en à vos voisins et constituez un groupe de résidents motivés. Informez et impliquez votre conseil syndical ou votre bailleur et contactez Agglopolys au 06 32 54 98 03 pour vous accompagner dans votre projet !

• **Le broyage** : Agglopolys propose le prêt de broyeur de végétaux pour réutiliser le broyat obtenu à domicile (paillage, apport dans le composteur) et limiter ainsi les déplacements en déchetterie.

Les prêts se font sur réservation au moins 2 semaines à l'avance pour une durée de 24h. Renseignements et prise de rendez-vous au 02 54 58 57 94.

• **Le dépôt en déchetterie** : Agglopolys accepte dans ses 10 déchetteries les déchets végétaux des particuliers. Ces déchets verts sont ensuite transformés en compost sur la plateforme Valcompost à Fossé.

L'apport en déchetterie est limité à 1m³ par jour. Renseignez-vous sur le site agglopolys.fr pour connaître les jours et horaires d'ouverture.

Rappel : Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année dans le Loir-et-Cher (art. 84 du Règlement Sanitaire Départemental)

Le kit de collecte 2024 comprenant le calendrier de ramassage des bacs et le guide de collecte arrivent dans vos boîtes aux lettres début décembre ! Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas reçu à la mi-décembre, merci de vous rapprocher de votre mairie qui en disposera.

DÉFI CLIMAT : EN ROUTE VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE !

Le changement climatique en cours, les atteintes portées à la biodiversité, la raréfaction des ressources naturelles, la crise énergétique nous obligent à repenser en profondeur nos modes de consommation et nos habitudes de vie. Déplacements, énergie, eau, déchets, biodiversité, alimentation, réemploi, réparation... chaque geste compte !

Dimanche 26 novembre de 11h à 18h Le Jeu de Paume, entrée libre

Au programme :

- des ateliers pratiques, ludiques et créatifs, des démonstrations, des conseils et astuces pour agir autrement au quotidien
- à 16h : spectacle tout public «Tous dans le même bat'eau» par la compagnie Acta Fabula (dans la limite des places disponibles)

Défi Climat, l'affaire de tous !

Programme complet sur agglopolys.fr
Renseignements : 02 54 58 57 94



ACTUALITE DU PLUi-HD : PRENDRE EN COMPTE LA NATURE ET LE PAYSAGE DANS LES PROJETS

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat et Déplacements adopté en 2022 porte une attention particulière à la qualité environnementale des projets d'aménagement et de construction

Une nouvelle règle à respecter : la pleine terre

Elle correspond à un espace végétalisé et perméable (qui laisse passer l'eau). Elle n'est ni bâtie, ni occupée par une installation maçonnée en surface et/ou en sous-sol, ni recouverte d'un revêtement (bitume, graviers, dalles...). Sont considérées comme espace de pleine terre, toutes les surfaces liées aux jardins et espaces verts, ces espaces

pouvant être plantés. Le règlement donne un pourcentage minimum de pleine terre à respecter (entre 10 et 50% de la parcelle selon la zone du projet). En réservant une part minimale de surfaces en pleine terre, Agglopolys souhaite préserver les sols, la biodiversité, et favoriser l'infiltration naturelle des eaux de pluie.

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « transition écologique et paysages »

Ce document illustré propose des solutions d'aménagement (construction, clôture,...). Il ne s'agit pas de règles, les projets n'ont pas à y être strictement conformes, mais ils ne doivent pas non plus aller à l'encontre de ces principes.

En voici quelques exemples :

- comment construire sur un terrain en pente sans porter atteinte au paysage ?
- préserver au maximum la végétation existante dans les espaces libres

- privilégier les clôtures permettant le passage de la petite faune
- des aménagements limitant l'imperméabilisation des sols
- une liste d'essences végétales à privilégier ou à éviter
- des idées pour végétaliser ses façades
- des solutions pour déconnecter ses gouttières

En savoir plus sur agglopolys.fr/plui > Rubrique **Le PLUi-HD en vigueur** ou auprès de votre mairie.



VOLTALIS : UN DISPOSITIF RECOMMANDE PAR AGGLOPOLYS POUR MAÎTRISER ET RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DES FOYERS CHAUFFÉS À L'ÉLECTRICITÉ

La société française Voltalis propose aux foyers chauffés à l'électricité d'être équipés gratuitement d'un dispositif connecté de maîtrise et de réduction de leur consommation énergétique.

Piloter son chauffage électrique pour mieux maîtriser sa consommation

La solution Voltalis, gratuite et sans abonnement, se matérialise par des petits boîtiers connectés permettant de piloter ses radiateurs électriques.

- Les foyers équipés ont un espace personnel en ligne pour suivre leur consommation, programmer leur chauffage et profiter de conseils personnalisés.
- Ce dispositif permet de réaliser jusqu'à 15% d'économies et de limiter ses émissions de CO2.

Participer à la sécurité du réseau électrique et limiter les centrales thermiques

Le réseau électrique doit maintenir un équilibre permanent entre la production et la consommation, à défaut, il y a danger de black-out. Lors des pics de consommation hivernaux, le réseau risque un déséquilibre : pour compenser, il augmente la production, généralement en faisant appel à des centrales d'appoint, au charbon, au fioul ou au gaz.

À l'inverse, Voltalis peut agir aux bons moments et en temps réel pour réduire brièvement la consommation d'appareils de chauffage, sans perte de confort. Le réseau est alors soulagé, évite le recours aux centrales thermiques, ce qui réduit les émissions de gaz à effet de serre.

Bénéficier de ce dispositif

Locataires comme propriétaires, tous les habitants chauffés à l'électricité sur la communauté d'agglomération de Blois peuvent bénéficier gratuitement de ce dispositif, installé en 2h30 environ par un technicien professionnel agréé.



Pour contacter Voltalis et convenir d'un rendez-vous d'installation :

- Par téléphone, au 02 22 96 95 50 (appel non surtaxé, du lundi au samedi, 9h-18h)
- Par courriel à l'adresse: agglopolys@voltalis.com

RÉNOV'HABITAT : RÉUNIONS PUBLIQUES

Rénovation énergétique, adaptation du logement et vétusté : venez vous informer sur le dispositif Rénov'Habitat !

Agglopolys a souhaité renforcer sa politique d'amélioration de l'habitat privé en créant un dispositif ambitieux : Rénov'Habitat. Dans le maquis des aides et démarches commerciaux, c'est un accompagnement complet, personnalisé et gratuit qui vous est proposé.

- Des conseils techniques pour réaliser vos travaux
- Un appui administratif pour vous aider dans vos démarches
- Des aides financières pour alléger votre facture.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Vous ne souhaitez plus souffrir du froid l'hiver et de la chaleur l'été, mais ne savez pas quels travaux effectuer pour optimiser le confort thermique de votre maison ? Vous envisagez des travaux pour réduire votre facture énergétique mais vous vous interrogez sur les aides financières ?

ADAPTATION DU LOGEMENT

Vous aimeriez adapter votre logement à votre âge ou à votre handicap en remplaçant votre baignoire par une douche de plain-pied ou en installant une rampe d'accès extérieure, mais ne savez pas de quelles aides financières vous disposerez ?

VÉTUSTÉ

Votre logement est très dégradé et vous souhaitez le réhabiliter pour vivre dans de meilleures conditions, mais vous ne savez pas comment vous y prendre ?



Ces réunions d'information, ouvertes à tous, portant sur le dispositif Rénov'Habitat, sont faites pour vous !

• Mardi 24 octobre

Salle Bel Air, 2 route de la Haye, **Les Montils**

• Mardi 7 novembre

Salle communale de la mairie, 7 rue de la Cisse, **Lancôme**

De 18h30 à 20h - Entrée libre et gratuite.

En savoir plus : 02 54 56 49 99
ou habitat@agglopolys.fr

RÉNOV'HABITAT : SOIRÉES SPÉCIALES «ÉCONOMIE D'ÉNERGIE»



Les soirées spéciales «économies d'énergie» se déroulent en deux temps : balade thermographique de 18h à 19h15 sur inscription (visualisation des pertes de chaleur des maisons en direct sur une caméra), puis conférence sur la rénovation thermique à 19h30 en entrée libre.

• Mardi 28 novembre

Salle des fêtes, 20 route Nationale, **Rilly-sur-Loire**

• Mardi 12 décembre

Extension de la salle associative,
2 rue de la Mairie, **Villefrancoeur**

• Mardi 9 janvier

Salle des mariages, Maire, 2 rue des Ecoles,
Landes-le-Gaulois

• Mercredi 17 janvier

Salle Abbé Pilté, 3 rue de l'Abbé Pilté, **Monteaux**

• Mardi 30 janvier

Salle municipale « La Grange »,
42 rue de la Poste, **La Chaussée-Saint-Victor**



Inscription et renseignements : 02 54 56 49 99
ou habitat@agglopolys.fr

LE JEU DE PAUME : DEMANDEZ LE PROGRAMME !

NOVEMBRE 2023/FÉVRIER 2024

SALONS/ÉVÉNEMENTS



Défi climat

**Dimanche 26 novembre 2023
de 11h à 18h**

En route vers la transition écologique ! Des ateliers pratiques, ludiques et créatifs, des démonstrations, des conseils et astuces pour agir autrement au quotidien... Défi climat, l'affaire de tous.

- Entrée libre et gratuite
- Renseignements : 02 54 58 57 94
- Programme complet sur agglopolys.fr



Top des entreprises Mercredi 6 décembre 2023 à 18h

Organisé par La Nouvelle République et la CCI de Loir-et-Cher, le Top des entreprises est un événement qui récompense les entreprises les plus performantes, innovantes ou créatives,

valorise les savoir faire et projets de territoire, met en lumière les acteurs et talents du département, chef d'entreprise, startupper...

- Sur invitation
- Renseignements : topentreprises41@nrco.fr



Forum de l'orientation et des métiers

**Vendredi 19 et samedi 20 janvier
2024 de 9h à 17h**

Vous êtes à la recherche de votre projet d'études ? Vous souhaitez découvrir les métiers, les établissements, les diplômes

accessibles en région ? Collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, familles, venez rencontrer les spécialistes de l'information et de l'orientation ! Proposé par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Loir-et-Cher et la Région Centre-Val de Loire.

- Entrée libre et gratuite
- Renseignements : 02 34 03 90 50



Salon de l'Habitat

**Vendredi 23 et samedi 24
de 10h à 19h et dimanche 25
février 2024 de 10h à 18h**

Des professionnels de la maison proposent d'accompagner les porteurs de projets. Informations juridiques,

financement, travaux améliorant la performance énergétique, décoration, aménagement des espaces verts, construction, rénovation...

- Entrée libre et gratuite
- Renseignements : Puzzle Centre, 02 54 27 49 54



Nuit de l'orientation

**Vendredi 1^{er} décembre 2023
de 14h30 à 20h30**

Principalement destiné aux jeunes (collégiens, lycéens, étudiants), accompagnés de leur famille. L'occasion de découvrir le monde de l'entreprise et

ses métiers et d'échanger avec des professionnels qui apportent leur retour d'expérience. Ils parleront de leur parcours, de leur quotidien, des avantages et inconvénients de leur métier.

- Entrée libre et gratuite
- Renseignements : CCI de Loir-et-Cher, 02 54 44 64 79



Marché de Noël des producteurs

**Vendredi 22 et samedi 23
décembre 2023 de 10h à 19h**

Organisé par la Chambre d'Agriculture 41 et l'association Bienvenue à la Ferme.

- Entrée libre et gratuite
- Renseignements : accueil@loir-et-cher.chambagri.fr
02 54 55 20 32



Salon du Tissu et des loisirs créatifs

**Dimanche 11 février 2024 de
9h30 à 17h**

Ce salon organisé par TISSEAD, offre un large choix de tissus, mercerie et accessoires pour coudre et « faire soi-même ».

- Entrée libre et gratuite
- Renseignements : <https://m.facebook.com/tissead>

LE JEU DE PAUME : DEMANDEZ LE PROGRAMME !

NOVEMBRE 2023/FÉVRIER 2024

SPECTACLES/CONCERTS



Renaud

Mardi 21 novembre 2023 à 20h

En 2023, Renaud signe son grand retour sur scène avec « Dans mes cordes », une tournée en toute intimité où il sera accompagné au piano par son ami Alain Lanty et un ensemble d'instruments à cordes.

- Places assises numérotées de 39€ à 69€
- Réservation dans les lieux de vente habituels
- Contact/réservation/billetterie pour PMR - groupe - CE, uniquement chez AZ PROD : 02 47 31 15 33

LE JEU DE PAUME

66 avenue de Châteaudun à Blois

Tél. 02 18 14 24 95 - agglopolys.fr



SPORT

Les matchs de l'ADA Blois basket 41 en Betclic Elite

- **Vendredi 28 octobre/18h30**
face à Nancy
- **Samedi 11 novembre/18h30**
face à Le Portel
- **Samedi 25 novembre/21h**
face à Strasbourg
- **Samedi 2 décembre**
face à Saint-Quentin
- **Samedi 16 décembre**
face à Cholet
- **Jeudi 28 décembre**
face à Boulogne-Levallois
- **Samedi 27 janvier**
face à Limoges
- **Samedi 3 février**
face à Roanne



Contact et billetterie : ADA Blois Basket

59 bis Avenue de Châteaudun à Blois - 02 54 58 30 37

www.ada-basket.com

AGGLOPOLYS, UN TERRITOIRE OÙ ENTREPRENDRE

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Blois, les entreprises bénéficient d'un parcours résidentiel privilégié. Pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises aux bureaux modernes et accueillants, ateliers relais tout équipés ou à aménager dans des villages d'entreprises, zones d'activités dédiées à l'artisanat, aux PME-PMI ou aux grandes implantations...

Chefs d'entreprises, porteurs de projets, Agglopolys vous accompagne

Si vous êtes chef d'entreprise ou souhaitez le devenir, contactez la mission développement économique et territorial d'Agglopolys qui propose aux entreprises une offre de services globale permettant de les accompagner au mieux dans leurs projets.

> Aide à la création d'entreprise

Agglopolys soutient ou participe à plusieurs dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises :

- Mature Entreprise : couveuse d'entreprises
- Initiative Loir-et-Cher : prêts d'honneur aux créateurs d'entreprises
- ADIE : micro-crédit pour les créateurs exclus du système bancaire

> Aide à l'implantation et à l'extension

Parce que réussir le développement de son entreprise demande de l'organisation, Agglopolys et son réseau de partenaires se chargent de trouver aux chefs d'entreprises des solutions adéquates : immobilier, foncier, financement, recherche de partenaires, recrutement, formalités diverses, etc.

Ainsi, Agglopolys répond à toutes vos questions grâce à une collaboration étroite avec ses différents partenaires (Agence DEVUP, chambres consulaires, SEM patrimoniale Territoires Développement, etc.).

En fonction de la réglementation en vigueur et pour certains projets de création ou de développement d'entreprise, Agglopolys peut accompagner ces projets par des aides

sur l'investissement immobilier. Le Conseil Régional peut aussi abonder ces aides. Des aides d'Agglopolys peuvent également être mobilisées dans le cadre de projets innovants ou sur la recherche et le développement.

> Aide aux hébergements hôteliers

Le fonds communautaire d'aide aux hébergements hôteliers soutient le développement de l'offre hôtelière, contribue au développement touristique durable du territoire, accompagne la montée en gamme des établissements. Ces aides peuvent être mobilisées dans le cadre de travaux d'investissement immobilier y compris pour l'hôtellerie de plein air.

> Soutien aux commerces et aux TPE

Agglopolys, dans le cadre de sa politique locale de soutien aux activités commerciales, a mis en place un dispositif d'aide aux commerces et très petites entreprises situés sur son territoire.

Objectifs :

- Renforcer l'attractivité du commerce de proximité et le maintien d'activités dans les centres-villes et centres-bourgs
- Favoriser l'artisanat et développer les activités de services
- Favoriser la création d'activités et d'emplois
- Favoriser la reprise et la transmission des petites entreprises

Conditions requises pour les artisans, commerçants et prestataires de services (existants ou en création) :

- Être inscrit au répertoire des métiers ou au registre du commerce
- Réaliser un chiffre d'affaires annuel < 1 000 000 M€ HT
- Être à jour de ses obligations fiscales et sociales
- Ne pas être situé dans un parc d'activités économiques.
- Ne pas avoir bénéficié de ce dispositif pendant les 3 dernières années

Activités exclues de l'éligibilité du règlement :

- Les agences de services (immobilières, bancaires, assurances, courtages, intérim...)
- Les professions libérales, les pharmacies, les commerces saisonniers, les micro-entrepreneurs (sauf ceux disposant d'un local commercial)
- Les commerces de gros, les activités d'hébergements
- Les locataires d'Agglopolys

Nature des investissements subventionnables :

- Les aménagements immobiliers (travaux liés aux économies d'énergie, de mise en accessibilité et mise aux normes, amélioration des conditions de travail et de sécurité...)
- La rénovation et l'extension des devantures, enseignes, vitrines
- L'équipement des véhicules de tournées, pour les artisans/commerçants « alimentaires »
- Les investissements en matériel, pour les artisans/commerçants « alimentaires », en complément de travaux sur l'immobilier et s'ils apportent une réelle plus-value à l'entreprise, et sans dépasser 30 % du montant des travaux subventionnables. Condition levée si le matériel est considéré comme non transportable, s'apparentant à de l'immobilier.

Forme et montant de l'aide :

- Investissement subventionnable : 4 000 € HT
- Taux d'aide maximum : 30 % de l'assiette des investissements subventionnables
- Subvention plafonnée : 5 000 €

Les dépenses ne doivent pas être engagées avant de recevoir l'accusé de réception de la demande d'aide par Agglopolys. Règlement complet sur agglopolys.fr

Retrait et dépôt des dossiers à la mairie de votre établissement.

L'offre foncière

- 1 000 ha de parcs d'activités
- 41 parcs d'activités sur 22 communes

Prix du foncier au m² : de 14 € à 50 € H.T. suivant les parcs d'activité.

Carte interactive des parcs d'activités sur agglopolys.fr

Le parc des Châteaux

Situé à proximité immédiate de l'A10, sur la commune de La-Chaussée-Saint-Victor, le Parc des Châteaux est le nouveau parc d'activités d'Agglopolys. Au total, le parc d'activité couvrira 37 ha, dont 29 commercialisables. Une quinzaine d'entreprises se sont déjà installées sur ce Parc d'Activités.

La viabilisation de la seconde partie de la tranche 2 permettra de disposer de quelques fonciers supplémentaires pour de nouveaux projets d'implantation.

La reconversion des friches industrielles

Agglopolys investit dans la reconversion des friches industrielles qui constituent de nouvelles opportunités de localisation pour les entreprises.

Le village d'entreprises de l'Arrou

Au sein d'un village d'entreprise d'une superficie totale de 6 200 m² situé route de Château-Renault à Blois, Agglopolys propose, à la location ou à la vente, quelques bureaux à partir de 35 m².

Des locaux libres ?

Agglopolys accompagne les entreprises dans leur recherche de foncier et d'immobilier. Si vous êtes propriétaire ou avez connaissance de biens immobiliers (locaux commerciaux, bureaux, commerces...) à la vente ou à la location, faites-les connaître à la direction développement économique et touristique d'Agglopolys.

Direction développement économique et touristique
Hôtel d'agglomération
1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois
Tél. 02 54 90 35 22 - dev-eco@agglopolys.fr

Le Lab : l'espace collaboratif pour entreprendre



Le Lab, pôle d'entreprises d'Agglopolys, situé à Blois, regroupe sur un même lieu une pépinière d'entreprises, un espace de coworking et un hôtel d'entreprises. Le tout, avec un animateur sur site et des événements réguliers consacrés à l'entrepreneuriat et au numérique.

Le Lab organise aussi des ateliers, des formations et des conférences ouverts aux habitants d'Agglopolys.

En y louant des bureaux, ateliers, locaux mixtes et salles de réunion, vous bénéficiez de prestations clé en main : très haut débit par fibre optique, espaces détente et repas, conciergerie, parking privé...

Pépinière

La pépinière soutient les créateurs d'entreprises en leur offrant, en plus d'une solution d'hébergement à tarif attractif, un accompagnement personnalisé (conseil, suivi d'activité). La vie en pépinière permet aux entreprises d'échanger, de s'entraider, d'étoffer leurs réseaux.

Coworking

Le coworking est un espace de travail partagé, permettant aux entrepreneurs nomades, indépendants ou télétravailleurs de se retrouver dans un cadre professionnel et convivial.

Hôtel d'entreprises

L'hôtel d'entreprises héberge les entreprises matures ou en développement.



3/5 rue Roland Garros, Blois
Tél. 07 85 66 83 23 - 02 54 74 72 21
lelab.agglopolys.fr

LA MISSION LOCALE

ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS LEUR PARCOURS PROFESSIONNEL ET PERSONNEL

La Mission Locale du Blaisois, que soutient Agglopolys, aide tous les jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont plus scolaires ou étudiants, à s'insérer dans la vie professionnelle et sociale.



Les apprentis, jeunes salariés, demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle Emploi... sont également les bienvenus. Ils sont aidés, selon leur situation, à :

- Choisir une orientation professionnelle et/ ou trouver une formation
- Rencontrer des employeurs pour trouver un stage, un apprentissage, un emploi
- Obtenir une aide financière pour faciliter leurs démarches
- Passer le permis de conduire
- Rechercher un logement, prendre soin d'eux

- Rencontrer d'autres jeunes, préparer un projet de vacances ou de voyage.

Ces services sont totalement gratuits.

Contact : 02 54 52 40 40 / secretariat@mlblois.com
www.mlblois.com

Siège : 15 avenue de Vendôme à Blois
Antenne Mirabeau : 16 rue Mirabeau à Blois
Permanence à Onzain : 32 rue de l'écrevissière.

LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE DE LOIR-ET-CHER

Le Bureau Information Jeunesse 41, que soutient Agglopolys, propose de l'information sur tous les sujets qui intéressent les jeunes en Loir-et-Cher.

Un lieu ressource

L'accueil est gratuit, anonyme et sans rendez-vous.

Au BIJ41, vous trouverez des infos pratiques et actualisées, sous forme de fiches d'info, de guides régionaux, de brochures locales... Sur les thèmes : Etudes / Métiers / Emploi et petits boulots / Formation continue / Vie quotidienne / Projets initiatives / Logement / Santé / Culture / Loisirs / Vacances / Europe et étranger.

Le BIJ met à disposition des ordinateurs en accès libre et gratuit.

Un programme d'animation

Le BIJ élabore un programme d'animation (ateliers, forums, stands...) afin de rendre l'information pratique, vivante et dynamique. Ces animations se font dans les locaux du BIJ ou hors les murs.

Par ailleurs, le BIJ coordonne, anime et déploie 3 dispositifs :

- **Promeneurs du Net** : des professionnels présents sur les réseaux sociaux pour répondre aux questions des jeunes et des parents.
- **La Boussole des Jeunes**, à destination des 15-30 ans. Mise en relation des jeunes avec des professionnels via une plateforme en ligne sur 3 thématiques : la formation, l'emploi et le logement.
- **Le Réseau départemental des acteurs jeunesse (RédaJ)** : développer une politique jeunesse partagée et structurée et proposer une articulation et un maillage entre les professionnels.

15, avenue de Vendôme à Blois
02 54 78 54 87

contact@infojeune41.org
www.infojeune41.org

Horaires d'ouverture

(accueil sans rendez-vous) :

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 13h30 à 18h.

• Permanence au PIMMS de Blois

Un mercredi après-midi par mois, entre 14h et 17h, prise de RDV au 02 54 45 34 54 / 11 place Coty à Blois

• Point Information Jeunesse de Vineuil

17, rue Victor Hugo à Vineuil - 02 54 50 00 72
rj@vineuil41.fr

Horaires d'ouverture en période scolaire :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h
Mercredi de 14h à 18h

• Relais Information Jeunesse de Veuzain-sur-Loire

25, rue de la Justice à Onzain - 02 54 20 89 96
polejeunesse@onzain.fr

Horaires d'ouverture en période scolaire :

Mardi et vendredi de 16h30 à 19h
Mercredi de 14h à 19h

Hors période scolaire :

Du lundi au vendredi de 10h à 17h



L'ÉCOLE DE LA 2^E CHANCE

L'école de la 2^e Chance (E2C) Val de Loire est un dispositif d'insertion professionnelle sociale et citoyenne qui bénéficie du soutien d'Agglopolys. Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans sans qualification, motivés pour construire un projet d'emploi ou de formation. En 2022, 77 jeunes ont été accompagnés avec un taux d'accès à l'emploi ou à la formation de 77%.



Efficace et rapide, le parcours de formation dure 6 mois en moyenne. La durée dépend du projet professionnel de chacun et peut durer jusqu'à 9 mois et plus.

Les objectifs de la formation sont :

- L'apprentissage ou la consolidation des savoirs de base : français, mathématiques, informatique, anglais.
- Des séquences en entreprise qui permettent de découvrir des activités professionnelles, de tester et de valider des compétences.
- L'élaboration d'un parcours d'accès à l'emploi et/ou à la formation qualifiante.
- La mise en œuvre de projets socioculturels et sportifs permettant le développement des compétences sociales et personnelles.

La pédagogie est innovante, elle est basée sur le principe de l'Approche par Compétences (APC). Le suivi de chaque stagiaire est individualisé.

Les inscriptions sont permanentes, les entrées sont possibles toute l'année.

Réunions d'information tous les vendredis à 9h.

Contact :

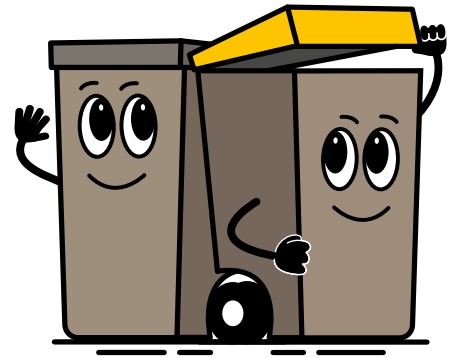
**Secrétariat E2C Blois - 02 54 78 70 90
1/5 rue de l'Erigny à Blois
e2c-tours.org**

COLLECTE DES DÉCHETS, CONSIGNES DE TRI

Depuis 2023 :

- les consignes de tri sont simplifiées, étendues et harmonisées sur tout le territoire national : tous les emballages et les papiers se trient ! Partout en France les consignes de tri sont identiques.
- les bacs jaunes de tri et les bacs gris d'ordures ménagères sont ramassés en alternance pour un service de proximité amélioré.

La collecte des emballages en verre reste en apport volontaire : près de 400 Points Verre sont à disposition des habitants sur l'ensemble des 43 communes.



Les consignes de tri

Les déchets allant dans le bac jaune :

- Tous les emballages en plastique

Bouteilles de produits alimentaires, flacons de gel douche et shampoing, bidons de lessives et produits ménagers, pots de yaourts, sacs plastiques, barquettes alimentaires en plastique et en polystyrène, pots de crème fraîche, pots de beurre, blisters, tubes de dentifrice, compotes individuelles, suremballages de packs de bouteilles...



- Tous les emballages en métal

Canettes, boîtes de conserve, aérosols, bidons sirop, barquettes aluminium, capsules de café et de bière, plaquettes de médicaments, paquets de café...

- Tous les papiers

Magazines, journaux, prospectus, enveloppes, courriers

- Tous les emballages en carton

Cartons de céréales, gâteaux, pizzas, briques alimentaires, yaourts, boîtes d'œufs...

Les emballages et papiers doivent être jetés en vrac, bien vidés et non emboîtés (sacs transparents tolérés).

Conseils pour entretenir et nettoyer les bacs

- Nettoyer régulièrement les bacs en utilisant du bicarbonate de soude ou en pulvérisant du vinaigre blanc.
- En période de forte chaleur, stocker les bacs dans un lieu ombragé si possible.
- Pour se débarrasser des éventuelles mauvaises odeurs, verser quelques gouttes d'huile essentielle de lavande, de citron ou de menthe.

Les « ordures ménagères » allant dans le bac gris :

C'est tout ce qu'il reste une fois qu'on a trié les déchets :

- Tous les objets en plastique (brosse à dent, figurine et jouet, gadget, briquet, assiette et couvert en plastique...)
- Tous les déchets de nettoyage (sac aspirateur, poussière, lingette, essuie-tout, mégot de cigarette, cendre, litière...)
- Tous les déchets d'hygiène (couche, coton tige, coton démaquillant, protection hygiénique, pansement, gant, masque, mouchoir...),
- La vaisselle cassée

Les déchets doivent être jetés dans des sacs bien fermés.

Les déchets allant dans les Points Verre :

- Tous les emballages en verre : bouteilles, flacons, pots et bocaux

A jeter bien vidés, pas de dépôt entre 20h et 8h pour la tranquillité du voisinage.

Pour connaître le Point Verre le plus proche de chez vous consultez la carte interactive sur agglopolys.fr

Les modalités de collecte

Bacs gris et bacs jaunes sont collectés en alternance 1 fois par semaine. Pour connaître l'alternance bac gris/bac jaune, consultez votre calendrier de collecte distribué en boîtes aux lettres ou téléchargeable sur agglopolys.fr.

Nouveau : Ne ratez plus aucun jour de collecte !

Sur agglopolys.fr, téléchargez votre calendrier à intégrer dans votre agenda numérique !

Dans votre commune, le jour de collecte est le xxxxxx.

La collecte a lieu le matin de 5h à 12h30. Le bac doit être sorti la veille à partir de 19h.

La collecte est maintenue les jours fériés sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre. La collecte de ces jours fériés est reportée au lendemain. En conséquence, les collectes des jours suivants sont décalées d'une journée, sur tout le territoire, jusqu'au samedi inclus.

Jours de collecte

Lundi

- Françay
- Herbault
- La Chaussée-Saint-Victor
- Lancôme
- Landes-le-Gaulois
- Mesland
- Monteaux
- Saint-Cyr-du-Gault
- Saint-Etienne-des-Guêrets
- Santenay
- Veuzain
- Vineuil

Mardi

- Candé-sur-Beuvron
- Cellettes
- Chailles
- Les Montils
- Saint-Gervais-la-Forêt

Mercredi

- Chaumont-sur-Loire
- Monthou-sur-Bièvre
- Rilly-sur-Loire
- Sambin
- Valaire
- Valencisse
- Valloire-sur-Cisse
- Villebarou

Jeudi

- Cheverny
- Chitenay
- Cormeray
- Cour-Cheverny
- Seur

Vendredi

- Averdon
- Champigny-en-Beauce
- Fossé
- La Chapelle-Vendômoise
- Marolles
- Ménars
- Saint-Bohaire
- Saint-Denis-sur-Loire
- Saint-Lubin-en-Vergonnois
- Saint-Sulpice-de-Pommeray
- Villefrancoeur
- Villerbon

DÉCHETTERIES ET RÉDUCTION DES DÉCHETS

Les déchetteries

Les déchets végétaux, déchets encombrants, métaux, cartons, gravats, équipements électriques et électroniques, meubles, déchets issus du bricolage et du jardinage, huile de vidange, huile de friture, piles et accumulateurs, batteries, radiographies, cartouches d'encre, téléphones portables, lunettes sont à apporter en déchetterie, dans la limite de 1m3 par jour. L'accès est gratuit sur simple présentation d'un justificatif de domicile.

Sont interdits : les pneus, les extincteurs, les bouteilles de gaz (retour fournisseur), les médicaments (retour pharmacie), l'amiante (entreprises spécialisées).

Si vous ne pouvez pas vous rendre en déchetterie ou si vos déchets sont trop lourds et volumineux, Agglopolys propose un service payant d'enlèvement d'objet à domicile ou de location de bennes (tarifs sur agglopolys.fr).

Les déchetteries de Valloire-sur-Cisse et de la Chaussée-Saint-Victor sont équipées d'un «**caisson du réemploi**».

Un agent valoriste de la Ressourcerie Les Bonnes Manières, présent sur place, réceptionne les objets en bon état (meubles, objets électriques, de loisirs, du quotidien, de décoration et de puériculture) que les usagers souhaitent donner, au lieu de les jeter. Avec ces équipements de proximité, Agglopolys souhaite compléter l'offre déjà proposée par les acteurs du réemploi présents sur le territoire.

Des bornes Habit Box



Mêmes usés, déchirés ou abîmés, les textiles ont de l'avenir. Glissez-les, propres, secs et en sacs fermés dans l'une des 80 « Habit box » réparties sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys ! Une nouvelle vie leur sera offerte (don, réparation, recyclage).

Retrouvez la liste des Habit box sur agglopolys.fr

Les artisans et commerçants

s'engagent aussi dans la réduction de leurs déchets !

Plus d'une centaine de professionnels des métiers de l'alimentaire (boulangers, charcutiers, restaurateurs, traiteurs, etc.), des fleuristes et des coiffeurs mettent en œuvre des actions concrètes pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. Compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, réemploi et réparation font désormais parties de leurs pratiques quotidiennes !

La liste des labellisés Ecodéfis sur agglopolys.fr.



Contact :

Direction Déchets et Économie circulaire d'Agglopolys
Tél. 02 54 58 57 57 ou info.dechets@agglopolys.fr

Réduisons nos déchets !

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

Aussi, pour réduire le poids de nos poubelles, préserver les ressources naturelles et favoriser l'économie locale, repensons nos pratiques de consommation !

• Donnons nos objets !

Des associations reprennent des objets en bon état pour les donner ou les revendre à un prix modique. En privilégiant le don, vous prolongez la vie de vos objets et vous participez à l'économie sociale locale !

Il existe de nombreuses associations qui agissent en faveur du réemploi sur notre territoire :

- pour les vélos : vélo41 facebook.com/velo41

07 49 48 03 53.

- pour l'informatique : ADEPA adepa.info - 02 54 79 60 29

- pour le mobilier l'électroménager, la décoration : Emmaüs emmaus-blois.com - 02 54 74 46 03.

- pour le petit mobilier, les éléments de décoration, les livres : La ressourcerie Les Bonnes Manières facebook.com/ressourceriedublesois - 06 99 93 64 97.

Pour les textiles, vous pouvez aussi faire des dons aux associations caritatives (la Croix Rouge, le Secours populaire, le Secours catholique, etc.).

• Réparons nos objets !

En privilégiant la réparation, vous prolongez la vie de vos objets et vous favorisez l'économie locale !

Il existe de nombreux professionnels de la réparation sur notre territoire (les cordonniers pour vos chaussures, les couturiers pour vos vêtements, les informaticiens pour vos ordinateurs, etc.)

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

• Limitons les emballages !



Bocaux en verre, sacs en filet et en tissu, bouteilles hermétiques... : bien s'équiper est essentiel pour des courses zéro déchet, en vrac et sans emballages.

• Buvons de l'eau du robinet !



C'est moins de plastique, moins de transport et plus d'économies. Si vous trouvez qu'elle a un mauvais goût, laissez-la reposer dans une carafe ouverte ou mettez-la au réfrigérateur.

• Disons Stop à la pub !



Pour ne plus recevoir les 40kg annuels de prospectus, apposez un autocollant Stop Pub sur votre boîte aux lettres. Ils sont disponibles auprès de la Direction Déchets d'Agglopolys ou dans votre mairie.

• Fabriquons nos produits ménagers !



Vinaigre blanc, bicarbonate de soude, savon de Marseille... quelques ingrédients de base suffisent pour fabriquer facilement ses produits d'entretien pour toute la maison !

• Relookons nos objets !



Récupérer du mobilier ou des vêtements inutilisés pour les transformer permet de leur donner une seconde vie et de fabriquer un objet personnalisé qui ne ressemblera à aucun autre.

• Jardinons au naturel !



Du choix des plantes au paillage, en passant par le compostage, le jardinage au naturel permet de valoriser à domicile tous ses déchets verts, pour le plus grand bien de son jardin.

Contact :

Direction Déchets et Économie circulaire d'Agglopolys
Tél. 02 54 58 57 57 ou info.dechets@agglopolys.fr